

MAIRIE DE MOUHET

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 15 octobre 2021

Date de convocation du Conseil Municipal : 04/10/2021

Présents : Mmes Josiane COUVE, Valérie DEJOIE, Isabelle GUILLOU
Mrs Julien DELORME, Michel DELORME, Jean-Marie LAVILLONNIERE, Jean-Christophe PLANTUREUX,
Mikaël REIGNOUX, Emmanuel ROULLET, Philippe TOURATIER Jean-Louis, TOUZEAU;

Ordre du Jour :

- Délibération fin d'enquête publique
- Délibération urbanisme
- Délibération avis convention poteau incendie
- Délibération de mise à jour du RIFSEEP*
- Délibération sur le temps de travail à 1067h annuel
- DM* travaux de voirie

Ajout à l'ordre du jour :

- Délibération de retrait des communes de la CDC MOVA du pays Val de Creuse Val d'Anglin

Informations Diverses :

Jean-Louis TOUZEAU a été élu secrétaire de séance.

- Validation du compte-rendu de la dernière séance du conseil municipal,

Validation à l'unanimité et signature du compte-rendu de la séance du 9 juillet 2021

Ordre du Jour :

- Délibération de fin d'enquête publique

L'enquête publique sur l'aliénation des terrains et chemin est terminée.

Après lecture du rapport du commissaire enquêteur, le Conseil Municipal accepte :

- L'aliénation la portion de la parcelle ZP0072;
- L'aliénation d'une portion de la VC156 ;
- L'aliénation au « Méfie-toi » des portions des chemins ruraux de « Méfie-toi » et de « Saint Benoît à La Souterraine »
- Que la commune récupère une partie du terrain n°D1457 afin d'en faire un Chemin rural
- d'autoriser Monsieur le Maire à la poursuite de cette affaire et à engager les ventes par actes administratifs.

- Délibération urbanisme

Le Maire a eu une réunion avec le service de la DDT qui instruit nos documents d'urbanisme.

Certaines parcelles sont agricoles et non constructibles malgré qu'elles se trouvent au milieu d'habitations. Il nous fait un résumé des différents points abordés :

- Mr Brochet doit construire son garage à cinq mètres ou moins de sa maison pour qu'il soit accordé.
- Le terrain à Mme Lacote est trop grand pour être constructible pour une seule maison. Nous devons réfléchir à morceler le terrain ou autres solutions.
- Pour Mme Roby il est nécessaire de faire une délibération motivée.

Considérant qu'il existe déjà plusieurs parcelles bâties à proximité, dont la parcelle ZL 41, jouxtant la propriété de Mme Roby ;

Considérant que la population de la commune a subi une forte diminution entre 2013 (512 habitants) et 2018, date du dernier recensement (408 habitants) ;

Considérant que le terrain est desservi par les réseaux publics et que le projet ne générera aucune charge supplémentaire pour la commune ;

Considérant que le projet envisagé ne porte pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages, à la salubrité et à la sécurité publiques, et qu'il n'est pas contraire aux objectifs visés à l'article L.101-2 du code de l'urbanisme ;

Considérant que, dans la réflexion liée à l'élaboration du PLUi, certaines zones à urbaniser et redynamiser ont été priorisées, dont le secteur de l'Aumône/La Belle Etoile ;

Après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à ce projet et demande qu'il soit dérogé aux dispositions de l'article L.111-3 du code de l'urbanisme dans les conditions prévues à l'article L.111-4 4°.

- Délibération avis convention poteau incendie

Le Maire rappelle que la défense incendie est de la responsabilité de chaque Maire.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la convention passée entre la commune et la SAUR pour une prestation annuelle de maintenance des 13 poteaux incendies de la commune.

- Délibération de mise à jour du RIFSEEP*

Délibération reportée à la prochaine réunion après avis du comité technique.

- Délibération sur le temps de travail à 1067h annuel

Délibération reportée à la prochaine réunion après avis du comité technique.

- DM* travaux de voirie

Les travaux de voirie de la route de la cascade sont terminés.

Nous venons de recevoir la facture.

Ces dépenses n'étant pas prévues au budget, il est nécessaire de faire une DM.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

- Délibération de retrait des communes de la CDC MOVA du pays Val de Creuse Val d'Anglin

La demande de retrait des 10 communes auprès du Syndicat Mixte du Pays Val de Creuse – Val d'Anglin et son approbation par le Syndicat Mixte du Pays Val de Creuse – Val d'Anglin ;

Les membres du Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur/Madame le Maire et après en avoir délibéré, approuvent, le retrait du Syndicat Mixte du Pays Val de Creuse-Val d'Anglin de la commune de **BEAULIEU, BONNEUIL, CHAILLAC, LA CHATRE L'ANGLIN, DUNET, MOUHET, PARNAC, ROUSSINES, SAINT-BENOIT-DU-SAULT et SAINT-GILLES.**

Informations Diverses :

-On a une demande d'une personne désirant faire un stage de trois semaines à la cantine.
A voir avec les responsables et la cantinière.

-Un sapin est prévu sur la place.

Voir pour les décorations de la Mairie, de l'école et de la salle des fêtes.

-Voir à rajouter sur le bail de la boulangerie l'entretien de la butte de fleur.

Clôture de la séance à 20h30

Mouhet, le 20 octobre 2021